

De la fragmentation physique actuelle et passée à la tentative de défragmentation spatiale dans les grandes villes d'Algérie

Abed BENDJELID*
Abderrahim HAFIANE**

Si l'espace situé dans les périphéries des grandes villes algériennes présente, aujourd'hui, le caractère d'un formidable éclatement d'un bâti résidentiel et fonctionnel surimposé au sein de plans parcellaires agricoles, il va sans dire que ce phénomène n'est récent que par une accélération notable, enregistrée depuis une douzaine d'années. Aussi, l'essai de synthèse des travaux de recherche présentés ici s'inscrit-il, naturellement, dans le fil de la problématique centrale du réseau « *fragmentarité spatiale et urbanité au Maghreb* » qui suppose que « *les grandes villes présentent une fragmentation physique et spatiale aisément perceptible, mais qui est plus postulée que démontrée, évoquée plus qu'analysée* »¹.

Les travaux utilisés n'ont pas comme problématique centrale celle de la fragmentation spatiale des villes algériennes, mais la plupart sont des recherches méconnues qui abordent cette question de manière partielle, secondaire ou transversale. De fait, des lectures différenciées de la ville, de ses formes, de ses phases évolutives et de ses tendances sont retenues et ce, à travers diverses approches géographiques, anthropologiques, architecturales, urbanistiques et sociologiques.

Il s'agit en premier lieu, de dresser le constat de l'éclatement des bâtis agglomérés et d'en cerner les caractéristiques principales et les modalités de mise en place. En second lieu, cette idée de fragmentation physique doit être aussi lue tout le long de l'histoire urbaine des villes algériennes ; bien plus **l'histoire urbaine** est malheureusement trop souvent oubliée dans les études et les recherches urbaines. Enfin, à l'instar de cette lacune relative au passé, certaines phases récentes de la fragmentation spatiale urbaine ont été « occultées » par la recherche algérienne, notamment

* Professeur, géographe, Université d'Oran Es-Sénia, membre associé d'URBAMA, Université de Tours.

** Architecte-urbaniste, Atelier A. & Université d'Annaba.

¹ Texte enrichi d'une communication présentée lors du Colloque « Des villes entre fragmentation spatiale et fragmentation sociale », rencontre internationale tenue à Tours en juin 1998 par le laboratoire d'URBAMA et coordonnée par Françoise Navez-Bouchanine, membre d'URBAMA. Actes non publiés.

celles qui ont eu lieu au moment de périodes de forte turbulence idéologique et politique.

Toutefois, malgré la profonde crise vécue par le pays, le rôle de l'Etat en tant qu'acteur central du développement urbain devrait, encore, s'imposer comme l'élément régulateur et organisateur de l'espace bâti et c'est là, une revendication de plus en plus exprimée par des citoyens qui demandent une justice sociale accompagnée d'une justice spatiale. Et cela, même si la question posée en matière d'aménagement ou de réaménagement de l'espace urbain en Algérie se situe, en bonne partie, dans l'application stricte des décisions centrales par des autorités locales, plus ou moins disposées à le faire sur le terrain.

I. Les territoires urbains des villes algériennes : une marqueterie de bâtis agglomérés

a. La multiplication récente de nouveaux noyaux d'habitat agglomérés en périphérie

Les grandes agglomérations présentent aujourd'hui un éclatement manifeste de bâtis résidentiels et fonctionnels, bien souvent inachevés ; en effet, *«en cette fin de XX^{ème} siècle, le territoire des grandes villes algériennes et de leurs communes environnantes connaît une fragmentation du bâti que l'observateur averti peut distinguer sans aucune difficulté»* (Bendjelid A., 1977). D'ailleurs, cet éparpillement de l'habitat aggloméré commence à être perceptible autour de certaines villes moyennes comme Blida, Tlemcen, Chlef, Béjaïa ...

Partout, des noyaux d'habitat, en cours d'achèvement, se caractérisent par des localisations ponctuelles qui soulignent une **discontinuité spatiale** dans la mesure où les écarts habités ont été réalisés, bien souvent, au sein des parcelles agraires. Cette alternance de paysages ruraux et de paysages urbains se rencontre par exemple au sein de la Plaine de la Mitidja (Birtouta, Djasr Kasentina, Sidi Moussa ...), sur sa zone littorale (Bordj El-Kiffan, Marsa, ...) et aussi sur le Sahel d'Alger (Dely-Brahim, Draria, El-Achour, Baba Hassen ...).

La frénésie de la localisation de lotissements, en site vierge ou accolés aux villages de colonisation, souligne l'ampleur de **l'insécurité foncière** vécue par les familles algériennes. Le nouveau paysage urbain éclaté est encore plus spectaculaire dans des villes où la topographie tourmentée met en valeur, avec plus de force, la formidable diversité des anciens et des nouveaux tissus urbains ; c'est le cas, par exemple, de Constantine où le foisonnement des bâtis résidentiels laisse supposer un laisser-faire certain de la part des autorités locales ; *«la ville apparaît aujourd'hui comme ayant perdu son unité spatiale»* (Côte M., 1988).

S'il apparaît facile d'identifier les nouveaux tissus de l'urbanisation légale en raison même de leur plan de structure, il n'en est pas de même pour de nombreux sites d'urbanisation illégale dans la mesure où les trames réalisées obéissent, de plus en plus, à un alignement normatif que les occupants ont implicitement imposé dans la perspective d'une éventuelle régularisation foncière. Bien plus que les baraques des bidonvilles qui sont détruites régulièrement par les autorités locales, c'est un habitat groupé et précaire, en voie de '**durcification**', qui s'impose aux portes des grandes villes et là, le cas de noyaux périurbains d'Oran, largement étudiés par les étudiants géographes, est assez édifiant.

L'hétérogénéité des tissus urbains est encore accentuée par la greffe, d'un habitat en rupture totale avec l'habitat rural des vieilles fermes coloniales situées à proximité des grandes villes ; dans la Mitidja, ce phénomène date du début des années 1970.

b. Une morphologie hétérogène du bâti situé intra-muros

Partout, les paysages urbains des grandes villes présentent une sorte de modèle standardisé dans lequel se succèdent une série de tissus bien différenciés structurellement et morphologiquement. Cette fragmentation des tissus est en vérité le produit de l'histoire urbaine récente de chaque cité ; et cela, même si au départ l'on pouvait distinguer clairement deux trames urbaines spécifiques, la médina précoloniale d'un côté et la ville européenne de l'autre. Dans le détail, chaque ensemble morphologique possède ses propres sous-ensembles fragmentés même si, il est vrai, la ville coloniale avait pu amalgamer toute une série de trames résidentielles et fonctionnelles (immeubles, lotissements, zone d'activités, habitat collectif ...) mises en place au cours de ses périodes d'expansion économique.

A l'intérieur des périmètres urbains actuels, d'autres fragments se sont formés, depuis l'indépendance, au sein même des tissus. En effet, des secteurs entiers de quartiers, les plus peuplés et les plus anciens, se sont densifiés à cause de la croissance démographique d'un côté, et de l'autre l'effondrement d'immeubles mal entretenus depuis plus d'un tiers de siècle. Bien plus, la laborieuse gestion locale du patrimoine bâti et l'absence de vision claire de la part du pouvoir central, concernant la réhabilitation du vieux bâti, ont entraîné des démolitions volontaires d'immeubles comme c'est le cas à Sidi Lahouari à Oran (Djelali D., 1984) et dans la médina de Constantine (Sahraoui B., 1988).

c. Les densités urbaines : des tendances comparables observées au sein des métropoles algériennes

L'urbanisation récente, faite par le jeu de l'empiétement sur des terres agricoles, le plus souvent publiques, donne aux paysages, situés aux portes des grandes villes, l'image d'un énorme puzzle où alternent terres agricoles et constructions. Là, l'habitat peut couvrir plus de la moitié de l'espace communal (cas de Bir el-Djir, près d'Oran) ; à l'intérieur des périmètres urbains, les espaces interstitiels sont appréciables : 49,4% à Bir el-Djir, 3,3% au Douar Bendaoud, 2,3% à Nedjma, 2,1% à Canastel, 1% à Es-Sénia (U.R.S.A., 1997). La progression de la densité démographique est constante en raison de l'occupation progressive des constructions ; celles-ci s'élèvent en 1998 à 328 à Nedjma, à 268 à Aïn el Beida et à 47 dans la localité de Yahia Chérif. Formée de pavillons, ce dernier noyau périphérique, occupé par des classes moyennes, possède des densités tout à fait comparables aux quartiers oranais de même contenu social et de même morphologie.

A Oran, comme dans les autres métropoles, les densités relevées en 1987 attestent d'une part, de l'importance de la fonction résidentielle du centre-ville Emir (427 h./ha), et de la tendance décroissante dans les secteurs péri-centraux (Plateau : 280, le vieux centre en voie de dégradation de Sidi Lahouari : 266). Avec un habitat formé de haouchs accrochés sur un versant difficilement constructible, le quartier d'habitat spontané des Planteurs a atteint une densité 233 h./ha ! Celle-ci dépasse légèrement celle relevée en 1987 au sein des faubourgs de la ville : Petit Lac (228) et à Ibn Rochd (154). En revanche, les quartiers intégrant les nouvelles zones d'habitat collectif (ZHUN) avaient des densités variables, mais dans l'ensemble relativement basses : 124 h./ha à Othmania (Maraval), 107 à Dar el-Beida et 62 à Seddikia (Gambetta). Comme dans tous les secteurs situés entre le 2^{ème} et le 3^{ème} boulevard périphérique, la densification des tissus s'impose et les premières restructurations des ZHUN ont timidement débuté, en dépit de l'opposition des résidents, en particulier à Dar el-Beida et à Othmania. Par ailleurs, les quartiers aisés ont gardé les densités les plus basses (49 h./ha aux Palmiers).

Alger connaît, selon son dernier Plan d'urbanisme (CNERU, 1983), la même tendance décroissante des densités urbaines communales, en allant du Centre vers la périphérie : 700 à Casbah- Oued Koriche, 670 à Bab el-Oued, 487 à Alger-Centre, 437 à Madania, 356 à Hussein Dey, 111 à El Biar... et 59 h./ha à Chéraga. En définitive, il serait intéressant de

vérifier si ce **desserrement géographique** a amélioré les conditions de logement des populations (baisse du taux d'occupation par pièce...).

d. Des niveaux d'équipement différenciés

Les bâtis hétérogènes construits intra-muros ont peu à peu été viabilisés et équipés ; en général, les noyaux d'habitat légal (ZHUN, coopératives immobilières, lotissements, cités de recasement) sont à peu près viabilisés, et les lacunes recensées autour d'Oran concernent l'insuffisance du bitumage de la voirie et celle du branchement au réseau du gaz naturel.

Seuls enregistrent un déficit dans le domaine de la viabilisation, les bidonvilles et les quartiers d'habitat non planifié ; ce déficit concerne, particulièrement, l'assainissement et la voirie formée de pistes. C'est le cas autour d'Oran où *«le raccordement au réseau d'eau potable est certes, moins médiocre, bien qu'il soit nul dans les douars de Hay Louz..., l'électrification est mieux assurée...; le sous-équipement socioculturel est également manifeste ...; le sous-équipement commercial enfin est autant numérique que qualitatif»* (Semoud B., 1995).

Dans l'ensemble, la viabilisation est moins bien assurée depuis la fin des années 1980 en raison des difficultés financières de l'Etat. Quant aux équipements collectifs, le moindre écart habité possède au moins une école primaire et une mosquée. En fin de compte, le niveau d'équipement et d'infrastructure dépend de plus en plus des rapports de force ou de concertation qui peuvent exister entre la population et les collectivités locales et dans cet ordre d'idée, la crise politique que connaît le pays depuis quelques années a tempéré, nous semble-t-il, les conflits existants entre les deux acteurs.

Par ailleurs, la Casbah d'Alger apparaît aujourd'hui comme *«un quartier sous-équipé, surpeuplé avec un réseau dense d'activités dont certaines d'intérêt régional...Sa dégradation galopante est confirmée par le nombre croissant d'immeubles qui s'effondrent chaque hiver (à cause) du surpeuplement et de la surcharge d'éléments, l'emploi abusif de l'eau et des détergents, la surélévation des maisons, la vétusté et la saturation des réseaux d'égouts. Ainsi, disparaissent une à une des maisons traditionnelles, irrémédiablement perdues pour le patrimoine historique et culturel du pays, qui représentent en même temps un stock d'habitat original (1700 maisons abritant une population de près de 80 000 personnes)»* (Atelier de Casbah d'Alger, 1980). Même si, progressivement, la Casbah d'Alger a pu bénéficier d'un certain nombre d'équipements de base, il faut dire aussi que des fragments d'une toute autre nature peuvent se produire comme c'est le cas aujourd'hui, et que souligne cette même structure d'études en considérant que cette médina *«ne jouit d'aucun cadre juridique qui permettrait*

de réaliser un certain nombre d'opérations, par exemple, la plupart des terrains vagues appartient au secteur privé, et leurs propriétaires ne sont pas forcément intéressés par les programmes d'équipement ou de construction prévue». Cette situation juridique crée aussi une forme de fragmentation physique localisée ; c'est dire là par exemple, toutes les formes possibles de fragmentation.

Seul l'équipement commercial et de services, dû à l'initiative privée, connaît dans ces quartiers précaires une étonnante expansion récente.

e. Un espace urbanisé jalonné de ruptures morphologiques

A l'échelle de l'espace urbanisé et en voie d'urbanisation des quatre métropoles algériennes que sont Alger, Oran Constantine et Annaba, nous pouvons déceler trois ruptures principales :

- En premier lieu, les ruptures sont physiques ; les plus perceptibles se rapportent à la topographie (Bestandji S., 1995), aux axes de communication, aux zones de servitude, aux parcelles agricoles, à la présence de forêts protégées...
- En second lieu, les ruptures sont typologiques dans la mesure où les nouveaux bâtis se situent indifféremment selon des dominantes structurelles sous la forme d'un habitat contigu dense, d'un habitat individuel à faible dispersion, de constructions éparses, de zones à fonction spécifique...
- En troisième lieu, les ruptures qui sont d'ordre juridique, expliquent pour partie, l'organisation plus ou moins éclatée du bâti dans les différentes aires métropolitaines. Localement, la nature juridique des sols et la taille de terrains de surface réduite peuvent limiter la réalisation de programmes publics demandant des assises plus vastes ; aussi, peut-on rencontrer dans les tissus, des poches non urbanisées et non urbanisables (propriétés habous).

f. Les modalités de l'éclatement de l'espace urbain dans les grandes villes

L'éclatement de l'espace bâti au sein des grandes villes algériennes, observable depuis les années 1973-75, s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs.

1. une urbanisation officielle massive, consommatrice d'espace

Les programmes de logement initiés lors de la politique de développement économique et social des années 1970, nécessitaient des sites de superficies importantes pour recevoir des ZHUN (zones d'habitat urbaines nouvelles) de plusieurs centaines de logements (Benedouch B.A., 1989). L'indisponibilité de terrains vides à l'intérieur

des tissus urbains a entraîné leur implantation dans les périphéries urbaines, immédiates ou éloignées, au gré du site (Bestandji S, 1995) sans rapport, ni référence avec la structure urbaine existante, voire avec un impact de déstructuration (Maghraoui N., 1989).

Ces agglomérations nouvelles, créées souvent *ex-nihilo* ou à proximité de petits villages d'origine coloniale (Chouguiat B.S., 1997), quelquefois constitués de lotissements individuels pour une population urbaine (Gourmala F.Z., 1993, Younsi F., 1984), constituent des concentrations de logements sans autonomie d'équipement, devenant ainsi des fragments urbains, dépendant du centre, avec lequel ils sont en discontinuité physique, topologique et morphologique.

2. Une urbanisation non planifiée, importante

L'ampleur de 'la crise de logement' dans les villes, la nationalisation des terres agricoles situées en périphérie et la municipalisation des terres urbanisables (Ordonnance de 1974 portant sur constitution des réserves foncières communales) sont mis en relief pour expliquer l'émergence et l'accélération d'un processus d'urbanisation illégale par la création d'un marché foncier informel destiné, d'une part à détourner les procédures de nationalisation des terrains et, d'autre part en vue de satisfaire une demande importante non prise en charge par les programmes étatiques (Hafiane A., 1989-1995 ; Benmati N., 1991 ; Senhadji T., 1995). Cette urbanisation se déroule, selon la taille des propriétés foncières, en autant de concentrations que de propriétaires lotisseurs.

II. Les paysages urbains : Une adjonction de fragments de bâtis morphologiques greffés au cours de l'histoire urbaine

a. Les médinas précoloniales : des enclos denses, structurés et à fragments hiérarchisés

Les médinas pré-coloniales présentent les mêmes caractéristiques géographiques, de sites exceptionnels et défensifs (la Casbah d'Alger, la Médina de Constantine), urbanistiques (Meskaldji S., 1983 ; Sahraoui B., 1988), architecturales et fonctionnelles. Le plan de structure est constitué d'une trame qui s'adapte à la vie sociale, culturelle et économique de l'entité. Autour des lieux de culte et de formation (mosquées, médersas, écoles coraniques...) se répartissent les souks formés de rues spécialisées dans le commerce et l'artisanat. Placettes, ruelles et impasses sont des espaces hiérarchisés, modulés en fonction de la vie familiale, privée, semi-publique et publique.

L'organisation du tissu physique est le reflet de l'organisation sociale. Les unités socio-spatiales (quartiers des musulmans, quartier des juifs, quartier des étrangers) constituent des fragments d'une totalité spatiale, articulés par des éléments d'architecture (rétrécissements, volumes, types de façades), sans rupture physique (vide), ni morphologique marquée.

Les portes d'accès aux médinas constituent les limites entre l'espace urbanisé bâti en totalité et l'espace extérieur non urbanisé

b. Les interventions coloniales dans les villes

1. La ville déstructurée-restructurée

Contrairement à la Tunisie et au Maroc où l'intervention coloniale s'est fondée sur la création de villes doublets séparées spatialement, l'intervention coloniale en Algérie s'est caractérisée par la création d'une ville européenne qui *«prend possession de la médina... s'accôle à elle, la ceinture, capte ses principales activités pour finir par la phagocyter»* (Côte M., 1988). L'urbanisme colonial se met en place en phases successives.

Le statut de colonie, attribué à l'Algérie au moment de l'occupation, a fait que le Génie militaire français a pu réaliser toutes les modifications urbanistiques jugées utiles. Ainsi à Constantine, *«l'occupation française s'est répercutée en premier lieu sur la morphologie urbaine (de la médina) : l'unité du paysage est brisée, les percées éventrent le Rocher et les immeubles européens font leur apparition... D'un espace homogène, on passe à un espace ségrégatif ; l'Ordonnance du 9 juin 1844 partage le Rocher en deux quartiers : un quartier indigène au sud et un quartier européen au nord. Le premier conservait sa physionomie originelle alors que le second se transformait en un îlot géométrique. Cette dualité dans le paysage urbain donne à la médina de Constantine son caractère hybride actuel... Les établissements militaires essaient à travers la médina et particulièrement à l'entrée du quartier musulman pour contrôler les mouvements des habitants de ce secteur»* (Meskadji S, 1983).

2. Les différentes formes de l'urbanisme colonial (1830 – 1962) : les caractéristiques de fragments 'recousus' avec le temps.

** 1830 – 1929 : un siècle d'urbanisme réalisé par le Génie militaire.*

L'occupation territoriale des agglomérations a donné lieu à des aménagements de stratégie militaire ; *«la première période coloniale est caractérisée par des options d'urbanisme militaire : les coupes faciles à construire existaient aux portes même de la ville (d'Alger) et s'expliquent en premier temps par les raisons défensives d'une implantation à court terme»* (Deluz J.J., 1980, b).

Les différents plans d'embellissement destinés à Oran comme à Alger ont commencé par modifier les villes dès les années 1870-1880 ; à Oran, *«le plan approuvé en 1865 réglait d'une manière à peu près définitive l'aménagement de la voirie dans la ville intra-muros : alignements, redressements, élargissements, percements»* (Lespès R., 1938).

A Alger, le développement de la ville, qui depuis 1880, et presque sans interruption ensuite..., prend un caractère proliférant... On constate deux phénomènes essentiels : le premier est la tendance, malgré les difficultés de la topographie à gravir les coteaux vers des quartiers qui, de plus en plus, font figure de zones privilégiées (Les hauts de Mustapha, Le Golf, El Biar, et plus tard Hydra et Ben Aknoun). Les zones les plus faciles à construire sont laissées aux activités tertiaires au Centre, militaires vers l'Est (Le Champ de manœuvre), secondaires plus à l'Est encore (Le Hamma, Le Ruisseau, Hussein Dey) et à l'Ouest dans la cuvette de Bab El Oued. Les zones les plus difficiles à construire (coteaux de Belcourt, pentes de Notre Dame d'Afrique) servent d'exutoire au trop plein de la Casbah, réduite de plus en plus vers le bas... Le deuxième point est que dans cette croissance en tache d'encre, aucun tracé délibéré n'apparaît...

Une nouvelle organisation urbaine apparaît à partir du tracé de voie comme fondement de la morphologie urbaine. Aux quartiers d'habitations fermées, un nouveau système fondé sur la continuité, la hiérarchie des voies et pensé à partir de l'espace public, prend place (Vilan L., 1983). L'urbanisation se fait au gré du site comme par exemple Constantine (Bestandji S., 1995). C'est dire que les interventions des urbanistes, jusqu'après guerre, n'ont guère eu d'impact face au désordre de la spéculation immobilière à court terme (Deluz J.J., 1980). C'est dire là aussi, pourquoi cette extension d'une sous-capitale a pu produire toute une série de fragments morphologiques.

A la fin de cette période, il semble utile de souligner la parution d'une collection de textes juridiques dont celui de 1919, qui a rendu obligatoire le permis de construire et discipliné la création des lotissements ; plus tard *«le décret de 1922 qui introduit la législation métropolitaine d'urbanisme, édicte que toutes les communes de plus de 10 000 habitants doivent établir des projets d'aménagement communaux»* (SgROI-Dufresne M., 1986). En définitive, ces différents textes ont préparé le terrain à l'urbanisme bureaucratique.

** 1930 – 1953 : L'urbanisme bureaucratique*

Le triomphe de la colonisation lors du Centenaire autorise les décideurs à imposer une marque indélébile à l'urbanisation des villes algériennes, en particulier à celle d'Alger, siège du Gouvernement général

de l'Algérie. D'après «*le plan de 1931, seules les dispositions de la voirie sont respectées alors que celles relatives à la hauteur des constructions ne sont guère suivies et la densification des coteaux de Mustapha continue de se faire de manière anarchique*» (Sgroi-Dufresne M., 1986). Dans sa thèse (1983), cet auteur relève qu'au début des années 1940 «*à Bouzaréah et Hussein Dey ... prolifèrent les constructions illicites qui accueillent un important afflux de population musulmane*» ; c'est aussi, durant cette même période que les premières baraques des Planteurs sont construites à Oran et que les berges de Rhumel sont occupées à Constantine (Hafiane A., 1989).

Partout, **la spéculation foncière** qui apparaît comme l'élément moteur de l'extension spatiale, dessine de nouveaux éclats dans les villes et leurs faubourgs (immeubles de rapport et lotissements sur les hauteurs, destinés à la population européenne). Pour la population musulmane soumise à une forte démographie et par voie de conséquence à l'installation dans des bidonvilles et lotissements spontanés dans la périphérie algéroise ou oranaise, les autorités ont tenté, après la seconde Guerre mondiale, d'agir à différents niveaux (aide à la paysannerie, encouragement à l'émigration en France, amélioration de l'habitat en milieu urbain). C'est dans cet objectif qu'un programme quinquennal (1947-1951) a permis de dégager des financements en vue de réaliser des opérations de relogement pour toutes les populations pauvres (cités de recasement localisées à proximité des zones industrielles comme celles d'Oued Ouchaïa à Alger, des immeubles d'habitat à loyer modéré ...).

** 1954 – 1961 : une période de grandes réalisations immobilières*

Une conjoncture favorable a fait que l'urbanisme et l'architecture à Alger ait connu une période euphorique. La nomination du maire J. Chevallier et la mise en place de l'Agence du plan d'Alger dont l'inspiration des traditions locales est manifeste dans certaines réalisations architecturales, ont entraîné la construction d'importantes cités comme celles de Diar El-Mahçoul et Diar Essaada en 1955, Climat de France en 1958..., même si de nombreux architectes soulignent que ces fragments ont un caractère ségrégatif «*cité européenne et cité musulmane, (confort normal et simple confort), les premiers sur les crêtes, face à la mer, les seconds dans les creux, face aux autoroutes*» (Deluz J.J., 1980, b).

Des conflits politiques et financiers ont abouti à la démission de J. Chevallier et à la fin de l'Agence du plan d'Alger ; le relais a été pris par le Plan de Constantine (1958 – 1961) durant lequel l'habitat collectif prend une autre dimension en matière de réalisation (immeubles d'une douzaine d'étages, barres, tours, ensembles immobiliers qu'on peut observer à Oran (Cités La Fontaine, J. d'Arc, Mafal, Radieuse, Perret...,

Résidences Leclerc, Hoche, Panorama, Trianon, Gambetta..., ensembles pavillonnaires de type Castors à Maraval, Saint Georges, Es-Sénia ...) comme à Alger (Cités des Dunes, première tranche de la Cité des Anassers en 1958, Diar Echems, Djenan Ben Omar à Kouba...) ou même à Constantine (Cité Ciloc, Cité des Terrasses...).

Bien plus, un autre fragment de plus grande taille, a été réalisé à Rocher Noir (aujourd'hui Boumerdès), sorte de ville nouvelle à fonction de capitale. Mais, *« l'ensemble des réalisations qui se rattachent au Plan de Constantine témoigne toutes du même mépris de l'homme et du même souci d'exploitation : résorption des bidonvilles au profit de cités concentrationnaires, quadrillage industriel et ségrégation accentuée de l'espace, renforcement de l'infrastructure des transports ... l'urbanisme est repris en main par les ingénieurs des Ponts et Chaussées qui mettent en place une vaste gestion bureaucratique, réduisant l'espace suivant les normes, le zoning, la discrimination des fonctions. Des bureaux, comme le B.C.E.O.M. qui parsème le territoire de plans de villes standardisés, comportant chacun leur zone industrielle, leur zone administrative, leur zone d'habitat collectif, leur zone d'habitat semi-urbain, leur centre commercial... sont les agents d'application de cette politique »* (Deluz J.J., 1980.)

c. L'Etat national et les grandes villes après l'indépendance : de la production de fragments légaux à celles de fragments illégaux

1- De 1962 à 1973, l'Etat a tenté de gérer au mieux le parc de logements hérité tout en essayant de mettre en place des structures de gestion de villes bouleversées par l'intensité des migrations ; ainsi, entre 1962 et 1966, Alger aurait reçu 700 000 personnes. Une série d'actions a été entreprise parmi lesquelles, la promulgation de textes fixant les modalités de gestion du parc de logements hérité par les services des Biens de l'Etat. En matière d'habitat, l'opération dite « Carcasses » a permis l'achèvement des travaux de plus de 24 000 logements urbains et ruraux.

Par ailleurs, de nombreuses structures étatiques d'études et de réalisation ont été mises en place. En effet, *« la centralisation poussée et les conflits de compétence ont donné lieu, dans le domaine de l'urbanisme, à la création de bureaux d'études publics dépendant de trois Ministères : le Secrétariat d'Etat au plan crée le Bureau national d'études économiques et techniques (ECOTECH), la Présidence de la république met en place le bureau d'études dénommé Comité permanent d'études et de développement d'organisation et d'aménagement de l'agglomération d'Alger (COMEDOR) et le Ministère des travaux publics garde sous sa tutelle la Caisse algérienne d'aménagement du territoire (CADAT) et fonde aussi le Bureau central chargé des études d'architecture et d'urbanisme (ETAU) »* (Mekkaoui M.-Bendjelid A., 1987).

2- La période allant de 1974 à 1989, est la période d'élaboration d'une politique d'urbanisme qui devait répondre à la vision étatique de développement. Elle est marquée par une série de décisions notables.

En deux années (1974 – 1976), une politique urbaine algérienne est mise en place : textes portant sur la municipalisation des réserves foncières communales, les permis de lotir et de construire, l'expropriation ..., sur la mise en œuvre d'instruments de maîtrise de la croissance urbaine (plan d'urbanisme ...) et sur l'urbanisme opérationnel (ZHUN, zone industrielle ...). Ce sont les ZHUN (Zones d'habitat urbain nouvelles) qui marquent les paysages bâtis de toutes les villes algériennes par la standardisation d'une morphologie de petits immeubles de cinq étages. A coté des zones industrielles, la multiplication des coopératives immobilières dans la foulée des textes portant sur la municipalisation des terres urbanisables et celle, plus tardive des lotissements, ont produit une série de fragments habités tant au contact des périmètres urbains (ZHUN) qu'à la périphérie (coopératives et lotissements) des grandes villes.

Le cas d'Oran est significatif dans le domaine de l'éclatement du bâti initié par les structures publiques. Ainsi, *«le tissu urbain qui était inscrit dans une surface de 2900 hectares en 1977, souffre actuellement de son étalement incontrôlé à la périphérie. Le périmètre de 1987 couvre quelques 4700 hectares. Ainsi, la densité brute qui était de 30 logts/ha en 1977 a nettement diminué et a atteint 21 en 1987. Le ratio surface-habitant est passé de 57 m²/h en 1977 à 74 en 1987»* (Smaier A., 1989).

3- Après l'année 1990, les données politiques ont changé et en ce qui concerne l'urbanisme, *«la rupture a été consommée avec la Constitution de 1989 qui a détruit les fondements constitutionnels du système foncier existant, basé sur la nationalisation des terrains urbanisables et le monopole des communes sur la vente des terrains à bâtir. Une série de lois vient définir un nouveau système ultra-libéral»* (Guerroudj T., 1991) dans le domaine foncier en milieu urbain.

A coté des discontinuités spatiales qui ont résulté de la politique tranchée du zonage, la fragmentation morphologique de la capitale, par exemple, a été accentuée par l'élaboration *«de 1969 à 1983, de trois plans d'urbanisme mis au point par différents organismes (ECOTEC, COMEDOR et C.N.E.R.U)..., et aucun n'a été appliqué»* (Mutin G., 1986). Sur le plan des réalisations, le bilan des logements livrés et en voie d'achèvement était évalué à environ 60 000 logements en 1990. Toutefois, il est difficile d'avancer des chiffres précis en raison des retards accumulés ; relevons tout de même que les ZHUN localisées dans la banlieue algéroise se situent à l'est et au sud du tissu urbain : Garidi, Bab Ezzouar, Hamdine, Aïn Allah, O. Fayet, Zaout, Aïn Naadja ...

D'autres noyaux d'habitat plus compacts, souvent de situation juridique illégale, ont connu une extension démesurée... et qui, souvent comme dans la périphérie d'Oran ou de Constantine (Cité Gammas), ont servi de lieu de fixation, de lotissements planifiés décidés par les collectivités locales en vue de reloger les populations démunies. Par ailleurs, d'autres fragments agglomérés sont le produit de transactions légales initiées par des propriétaires terriens ; c'est le cas de nombreuses communes du Sahel d'Alger (Douéra, Crescia, Rahmania ...) ; ceci, sans parler des nouveaux noyaux agglomérés dûs à la multiplication de lotissements qui apportent un autre paysage à la périphérie des villes.

III. De la tentative de fragmentation partielle à la défragmentation pratiquée par les différents acteurs de la ville.

a. Vellités idéologiques de fragmentation socio-spatiale partielle au sein des métropoles algériennes.

Au sein des métropoles, des quartiers intra-muros et des noyaux extra-muros, composantes spatiales des aires urbaines, ont pu être soumis pendant quelques années, au cours de la décennie 1990, à des vellités de fragmentation spatiale causée par la contestation de l'Etat républicain par des partis politiques islamistes, notamment avant et après les élections locales de juin 1990. Même si peu de travaux de recherche urbaine existent sur cette période, contrairement aux reportages de bonne facture effectués par la presse écrite, nous pouvons tout de même relever l'accélération de l'occupation illicite des terrains du Domaine public, plus ou moins encouragée par le laisser-faire des assemblées élues. Consécutivement à l'arrêt du processus électoral en janvier 1992, la dissolution des assemblées locales élues a certes, entraîné la nomination de Délégués de l'exécutif communal et de l'exécutif de wilaya, mais elle a surtout confirmé la non-gestion de l'espace urbain et l'affaiblissement des institutions étatiques. De fait, cette situation a donné lieu à une défaillance de contrôle de l'espace urbain, largement préjudiciable au respect de la réglementation urbanistique dans les territoires urbains et périurbains. Dans ce cheminement d'idée, cette pratique de non-respect du statut foncier des terrains par des autoconstructeurs de l'habitat populaire informel, peut être lue comme une réponse à une injustice -ou perçue comme telle par les intéressés - dans la distribution des réserves foncières communales, bien situées dans les périmètres urbains, qui ont été accaparées par les catégories sociales au pouvoir ou situées à ses marges immédiates.

Cette forme singulière de fragmentation géographique et sociale, spécifique à une situation politique vécue par l'Algérie durant la décennie 1990, a mis en évidence la crise de l'Etat algérien dont l'insuffisance de la maîtrise territoriale est une des facettes visibles. S'étant ressaisi à la fin de la même décennie, celui-ci a difficilement repris le contrôle des espaces fragmentés et a relancé de multiples actions visant à défragmenter l'espace métropolitain, particulièrement les noyaux d'habitat pauvre implantés dans la périphérie des grandes villes.

b. Quelques actions de défragmentation des espaces métropolitains.

1. Le rôle de l'Etat attendu par les citoyens.

Peut être plus que dans d'autres domaines, le rôle de l'Etat et ses structures permanentes reste déterminant dans la configuration que prend l'espace urbain : actes de légiférer, de décider, de financer et de contrôler la structuration des territoires urbains. Devant des institutions locales malléables par les multiples intérêts locaux, la fonction d'orientation, d'arbitrage, d'injonction et de sanction de l'Etat devrait être sans faille pour redresser les comportements négatifs des uns et des autres. C'est dire là, d'un côté la soif de justice symbolisée par la concrétisation d'un Etat de droit, très souvent réclamé par la population et de l'autre, la permanence de la mission de l'Etat qui, malgré tout, demeure le fondement de toute politique urbaine. Dans la conjoncture actuelle, la priorité est de réaliser une série d'actions de contre-fragmentation au sein des tissus urbains des grandes villes.

2. La crise actuelle et les quelques actions de défragmentation combinées par les différents acteurs

** Le discours politique et le droit à la ville*

Permanence de la vie politique nationale, l'idée de droit à la liberté de déplacement, à l'emploi et au logement a été largement martelée par le discours politique lors de la période planifiée. C'est pourquoi, cette idée est vécue comme une donnée légitime, bien ancrée dans la mentalité des algériens et des algériennes. Bien plus, cette permanence explique les comportements de la population par rapport à la ville et par rapport à la mobilité géographique.

** L'équipement des noyaux éclatés suburbains : artères commerciales privées et viabilisation publique.*

Si au cours de l'histoire, la fragmentarité des espaces bâtis situés dans la ville avait pu être comblée, au cours du temps, grâce à la réalisation progressive d'équipements nécessaires à la vie urbaine, dans les noyaux

d'habitat périphérique éclaté, la situation reste aujourd'hui bien différenciée.

Rares sont les noyaux éclatés qui n'ont pas vu l'intervention de la puissance publique. Souvent, le relogement dans un site non planifié de populations en difficulté, par les collectivités locales est perçu par les habitants comme une reconnaissance implicite de leur situation. Le cas typique se rencontre à C. Bouamama, à l'ouest d'Oran, où la population a pris en charge une partie des coûts de la viabilisation et a développé un appareil commercial de proximité. Que ce soit à Constantine, à Alger (chemin vicinal de Jolie Vue près de Kouba ; route du Hamiz...) ou à Oran, l'observateur peut distinguer aisément l'explosion commerciale enregistrée, en quelques années, le long d'artères commerciales de banlieue. Le cas le plus remarquable se situe le long du chemin de wilaya 75 qui relie Oran à Arzew ; cette artère du site de Khémisti localise la première grande surface régionale privée et toute une gamme de commerces et de services... introuvables dans le chef-lieu de Bir el-Djir !

L'expansion commerciale le long d'une route arrive même à imposer l'alignement architectural, l'amélioration des façades et par conséquent, elle entraîne la modification du visage d'un noyau d'habitat illégal : c'est le cas du Douar Bendaoud. Lors d'une enquête faite par les étudiants en cartographie en mai 1999, au sein d'Aïn el-Beida dans la commune d'Es-Sénia, la grande rue localise 43 locaux ouverts dont 16 commerces, 23 services, 2 locaux artisanaux et 2 lieux d'élevage ; sur cette artère commerciale en formation, il est utile de souligner que plus du tiers des locaux ont ouvert leurs portes en 1998-99 ; d'autres sont en voie de finition et le changement de nature commerciale est notable.

En matière d'équipement, le niveau atteint dépend du degré d'intervention dans le temps des institutions publiques. Pour les noyaux d'habitat planifié à non planifié, *« en dressant une matrice ordonnable comportant d'un côté les différents sites d'habitat aggloméré de la périphérie oranaise et de l'autre les infrastructures de base (voirie, réseaux divers...), les équipements administratifs et collectifs (antenne communale, agence postale, écoles, collèges, centre de santé, mosquée...), les équipements commerciaux (épicerie, boulangerie, droguerie, quincaillerie, pharmacie...), les services (gargote, hammam, salon de coiffure, studio de photographie, réparation de véhicules...), les activités artisanales (menuiserie, ferronnerie...) et les ateliers de production (préparation agroalimentaire, confection, fabrication de parpaing...) »* (Bendjelid A., 1998). En nous fondant sur les seuls éléments de viabilisation

(électrification, eau, assainissement, voirie, gaz naturel, téléphone), **cinq paliers d'équipement** ont pu être dégagés au sein des nouveaux écarts d'habitat aggloméré de l'espace métropolitain oranais : les niveaux I et II concernent les sites d'habitat légal occupés par les classes moyennes (coopératives immobilières de Si Rédouane, celles de Beaulieu... et la localité de Chérif Yahia). Quant aux niveaux III, IV et V, ils se rapportent à des noyaux d'habitat légaux et illégaux que les décisions locales, le changement de réglementation, l'incapacité des élus et l'absence de suivi ont plus ou moins défavorisés. Bien plus, en matière d'équipement, les excroissances urbanisées connaissent des différences notables, et même à l'intérieur d'un seul fragment, des inégalités subsistent entre les multiples sous-fragments.

** Nouvelles polarisations des espaces physiquement fragmentés et leur intégration dans l'économie urbaine.*

L'Etat qui, dans l'ensemble, avait d'abord ignoré, puis laissé faire, enfin récupéré les multiples écarts situés aux marges des métropoles algériennes, a reconsidéré sa position et ce, après avoir subi une sévère crise politique marquée par l'insécurité. En effet, il a accepté à la fois de niveler les paliers d'équipement des espaces éclatés et d'affermir des activités productives créatrices d'emplois, manière de les insérer dans l'économie urbaine de la métropole oranaise.

C'est le cas par exemple de la relance des zones locales d'activité proches du Douar Bendaoud (petite fonderie, unité de plastique, fromagerie...), de Nedjma-Chteibo (textiles...), d'El Kerma... En outre, l'énorme excroissance qu'est Nedjma-Chteibo (Mouaziz N., 1998), peuplée de 33 500 h. lors du recensement de 1998, a bénéficié de la délocalisation de la brocante de Petit Lac qui compte plus de 410 locaux. Cette agglomération exerce une fonction régionale certaine (Abdeslam D.- Benharkat H., 1991), grâce d'abord à sa spécialisation comme lieu de vente de pièces détachées de véhicules, puis de bois et de meubles, enfin de matériaux de construction (briques, carrelages, dalles de sol, faïence, ciment, sable, fer à béton, articles sanitaires...).

Cette fonction économique qui contribue à l'intégration des noyaux périphériques dans l'économie régionale se retrouve aussi à l'intérieur de l'aire métropolitaine et c'est encore là, une forme d'insertion de populations actives habitant dans ces fragments qui en tirent profit.

Il faut dire qu'en premier lieu, la libéralisation des transports collectifs... a défragmenté les noyaux situés dans la périphérie oranaise. Le transport rapide et à bon marché a ouvert la ville et a, surtout, atténué la crise de l'emploi vécue par des familles largement soumises au sous-

emploi. C'est ainsi que, consécutivement à la crise de l'économie et à la levée du monopole d'importation, le commerce informel s'est imposé aux jeunes et aux moins jeunes. Bien plus, Médina Jdida - ancien centre commercial réservé aux autochtones durant la période coloniale - déclassé après la prise de la ville en 1962, reprend en cette fin de siècle une bonne partie de sa centralité perdue, au début de l'indépendance.

La liquidation progressive des entreprises publiques, la crise sociale et l'*infita* économique ont permis la revitalisation de ces types de vieux quartiers urbains grâce au commerce informel aussi bien à Oran (Médina Jdida), à Sidi Bel-Abbès (Emir Abdelkader) ou à Constantine (Souika). La re-polarisation commerciale des vieux quartiers « musulmans » est grandement impulsée par l'extension de la pauvreté urbaine, suburbaine et rurale. Dans ces types d'espaces, les sous-employés des localités périphériques trouvent matière à occupation et les populations paupérisées qui ne peuvent plus accéder aux boutiques du Centre-ville moderne en raison des prix pratiqués, se tournent vers le marché informel et les petites boutiques qui appliquent des prix raisonnables.

En définitive, la crise modifie peu à peu la **centralité de la ville elle-même** et tout se passe comme si « *la ville recommençait à fonctionner avec deux aires centrales adjacentes, mais avec des clientèles de nature différente reflétant de ce fait, les différenciations sociales induites par la politique de développement entreprise et par la crise vécue par le pays depuis une dizaine d'années* » (Bendjelid A., 1997).

Conclusion

Les actions d'aménagement utilisées comme moyen de défragmentation physique des villes algériennes

En définitive le constat observable d'une fragmentation physique existe bel et bien dans les grandes villes algériennes et tend même à caractériser de nombreuses villes moyennes. La dynamique récente, connue par les espaces urbanisés et en voie d'urbanisation où l'occupation légale du sol voisine avec l'occupation illicite, a certes élargi la gamme de la morphologie des bâtis et les degrés du niveau d'équipement ; mais, elle a aussi façonné au sein d'une même périphérie des différenciations démographiques et résidentielles notables.

L'éclatement géographique de l'habitat trouve son origine dans une série de **pratiques politiques et sociales** qui émanent en premier lieu des pouvoirs centraux, en second lieu des pouvoirs locaux, en dernier lieu de la population résidente elle-même. Dans cet ordre d'idée, l'inaptitude des collectivités locales et des services techniques locaux à respecter et à faire respecter les Plans d'urbanisme se double d'une

flagrante carence de la maîtrise foncière ; ceci, à tel point que les assises foncières légales se confondent, parfois, avec les assiettes foncières illégales ! Ce laxisme des gestionnaires locaux explique, en partie, cette situation de **déficience du contrôle** de l'espace urbain des villes algériennes par les institutions locales. Bien plus, la conjoncture politique très délicate dans laquelle s'est trouvé l'Etat lui-même et ses structures, au cours de la décennie 1990, a compliqué la vie urbaine au point que de nombreux quartiers périphériques des grandes villes sont devenus, durant quelques années il est vrai, de véritables fragments, socialement et politiquement insoumis au contrôle étatique. Ainsi, « *les conflits nés entre le Centre et les municipalités élues de l'opposition (1990-91), et l'instabilité des gestionnaires communaux entre 1992 et 1997 ont eu des implications indiscutables sur la croissance, plus ou moins anarchique, de multiples fragments habités (extension, densification...) situés à l'extérieur du territoire métropolitain.* » (Bendjelid A., 1998, p. 71).

L'effacement de l'Etat, aussi temporaire fût-il, a eu des effets désastreux sur l'implantation des constructions et l'architecture du bâti. Néanmoins, cela ne veut pas dire pour autant que les actions d'équipement des quartiers légaux, voire non planifiés, aient cessé complètement durant ces années difficiles car **d'autres acteurs, formels ou informels**, ont pris des initiatives sur le terrain mettant, logiquement, en œuvre leurs propres stratégies. Les actions d'équipement concrétisées ont, malgré tout, servi à défragmenter, plutôt mal que bien, les territoires métropolitains. En effet, l'Etat n'a réoccupé les quelques parties 'perdues' (noyaux d'habitat spontané, bidonvilles, médinas) des grandes métropoles qu'à la fin de l'année 1997 pour organiser des élections locales, dégager des financements planifiés et re-contrôler l'espace grâce à ses services de gestion quotidienne et sécuritaire... **Ce retour progressif de l'Etat** dans ces quelques quartiers, généralement situés à la périphérie est un acte premier de contre fragmentation, rapidement suivi d'une série de projets d'équipement réalisés au sein de ces noyaux d'habitat.

En fin de compte, **la fragmentation physique** dans les villes algériennes a existé de tout temps et **les actions de contre fragmentation** des bâtis éclatés, pauvres ou aisés, ont été faites depuis des décennies, dans le but de donner une certaine unité aux agglomérations urbaines. Même pratiquée d'une manière discontinue dans le temps, ces actions de contre fragmentation ou de défragmentation ont été particulièrement efficaces après la Seconde guerre mondiale, à cause de la perception qu'avaient les différents pouvoirs politiques centraux, en Algérie, des dangers d'exclusion et de la

contestation sociale possible de la part des populations résidentes dans des quartiers périphériques marqués par la pauvreté et la misère. Néanmoins, pendant la première dizaine d'années de la reconquête de l'indépendance, la politique de contre fragmentation a été délibérément délaissée en raison d'autres urgences décelées par le pouvoir central qui avait fini, au début de la décennie 1970, par refondre l'ensemble des textes d'urbanisme réglementaire. A cause des besoins énormes évalués, **l'Etat lui-même a reproduit des espaces fragmentés** dans la mesure où ce qui lui importait le plus était la réalisation de logements... ; l'équipement, en tant que tel, était perçu comme secondaire et la vision de l'unité de la ville aussi ! Les nouveaux quartiers périphériques légaux de type ZHUN, formés d'immeubles collectifs, étaient certes livrés partiellement viabilisés, mais ils ne comportaient que peu d'équipements collectifs; les populations étaient tenues d'utiliser ceux des quartiers proches en attendant ... Durant les décennies 1960-80, les noyaux d'habitat non planifié, ignorés par les structures locales, n'ont bénéficié d'aucune infrastructure de base ; c'est le cas à Oran où les seuls équipements collectifs installés à proximité – et non pas à l'intérieur des quartiers d'habitat spontané- étaient des écoles primaires, des collèges, des salles de soin, des centres de santé, des aires de jeu...

Indirectement, le discours populiste a pu jouer, localement, en vue d'intégrer d'anciens et de nouveaux quartiers périphériques dans la ville. En général, les actions de défragmentation menées étaient déterminées, durant cette période, par les hésitations des autorités locales; nous pouvons dire qu'elles étaient caractérisées par une sorte de discontinuité temporelle certaine et ceci, tant et si bien que cette particularité persiste encore aujourd'hui !

Dans ce cheminement, il s'agit d'analyser quatre actions majeures, utilisées par les divers acteurs de la vie urbaine algérienne dont l'Etat, ses relais locaux et la population, qui ont contribué plus ou moins efficacement à aller dans le sens de la recherche de l'unité urbaine, c'est-à-dire dans l'esprit d'une volonté de recherche de défragmentation physique.

1. La viabilisation des nouvelles trames bâties : une épineuse question concernant les noyaux illégaux

En général, tous les programmes d'habitat planifiés de type ZHUN (grands ensembles d'habitat urbain) sont accompagnés d'équipements dont la finalité vise à répondre à une demande démographique évaluée selon « *la mise en pratique de techniques normatives..., et si les équipements éducatifs, voire culturels, sont souvent réalisés, il n'en est pas de même pour les autres services, notamment les commerces* » (Mutin G., 1984). Jusqu'au milieu des

années 1980, la viabilisation était prise en charge par le budget de l'Etat dans les zones d'habitat collectif comme dans les sites d'habitat individuel destinés à la fois aux classes moyennes et aisées (coopératives immobilières et lotissements) et aux catégories sociales démunies (recasement, relogement, auto construction...) dont les procédures administratives légales ont été suivies normalement. Pratiquement partout et pour différentes raisons, les retards de réalisation des infrastructures de base sont restés courants ; c'est avec le temps que la viabilisation a été, et est, progressivement réalisée.

La crise économique consécutive à la chute des prix pétroliers, en 1986, a réduit le train de vie de l'Etat et depuis, l'exécution de la voirie et des réseaux divers est financée, pour partie par l'Etat et pour partie par les habitants en fonction de la nature des programmes d'habitat et des revenus des bénéficiaires. De plus en plus, la mise en place de la viabilisation au sein des lotissements aidés par l'Etat est bel et bien lente et explique les degrés de la réalisation des réseaux ; à titre d'exemple, le taux de viabilisation de deux noyaux légaux de Kara I et II, proches d'Es-Sénia (Oran), apparaît bien dissemblable en 1994 : électricité (100 %), assainissement (54%), éclairage public (20%), alimentation en eau potable (5,2%), voirie goudronnée (0%) et gaz de ville (0%). (Himri F. Z., 1995).

Globalement, au sein de l'habitat légal nouveau, la modulation temporelle de la viabilisation s'explique par le financement qui se fait par tranche d'habitat, selon les demandes exprimées, les moyens des constructeurs et les disponibilités des institutions publiques. En revanche, l'intervention de la puissance publique est plus rigide lorsqu'il s'agit de l'habitat non planifié. Ainsi, le pouvoir central a rappelé, dans la foulée de l'opération dite de 'destruction des bidonvilles' en 1981, par une circulaire adressée aux collectivités locales de « *ne plus alimenter en eau et en électricité les constructions anarchiques* » (Hadjidj E., 1982). Au cours de la décennie 1990, la situation s'est passablement compliquée à cause de la crise politique dont les effets spatiaux ont donné lieu à la multiplication de constructions illégales dans toutes les grandes villes algériennes, qui ne sont plus seulement l'oeuvre de catégories sociales pauvres, mais aussi celles aussi de classes sociales moyennes et aisées. Durant ces années difficiles vécues au sein des quartiers d'habitat non planifié, comme celui d'El Hassi (ex-Pont Albin), noyau non planifié situé à l'ouest d'Oran, « *la viabilisation n'a pas été la priorité de la municipalité d'Oran dans cette zone* » (Hannachi A.-Rihi L., 1995).

A ce moment, **les stratégies des groupes sociaux** se sont mises en branle en jouant sur les incohérences existantes entre les collectivités

locales et les services techniques en vue de contourner la réglementation et de négocier avec les unes et les autres pour viabiliser leur site ; ainsi, « *en 1985-86, la wilaya (d'Oran) a autorisé les habitants (d'un secteur d'El Hassi) à raccorder leur haouch à partir de la canalisation d'eau potable alimentant une unité industrielle, pour peu qu'ils financent eux-mêmes l'opération. Profitant de la contestation de l'Etat au début de la décennie 1990, l'occupation massive des terres d'El Hassi par des populations mal ou non logées a compliqué les choses pour les services techniques et notamment pour la Société d'électricité et du gaz... En ce sens, ses responsables ont fini par 'oublier' les exigences demandées pour tout branchement électrique et ont facilité aux habitants de ce fragment le raccordement électrique sous certaines conditions* » (Bendjelid A., 1998, p. 76). Ce type d'action ponctuelle, résultant d'un travail effectué par **des associations**, le plus souvent informelles, au sein des quartiers illicites a suppléé des projets devant être pris en charge par le trésor public qui a, malgré tout, continué à financer certains équipements collectifs (écoles, centres de santé...) et plus rarement, le revêtement de pistes. La pression exercée sur les collectivités locales afin de réaliser des équipements sociaux étaient perçus par les habitants illégaux comme une forme de **reconnaissance officielle** de leur entité résidentielle ; dans leur idée, cette stratégie est un premier pas vers une régularisation de leur statut d'occupation, lequel pourrait ouvrir la voie à une appropriation foncière et immobilière.

2. La régularisation des constructions illicites : opération bien ardue, mais favorisant l'intégration dans la ville

La régularisation de l'habitat non planifié, autre volet notable allant dans le sens de l'insertion des populations dans la ville, apparaît comme un problème récurrent qui concerne toutes les villes algériennes et auquel tous les régimes politiques ont été confrontés. D'ailleurs, face à cette question très sensible et bien embarrassante à résoudre, le contentieux existant entre les institutions étatiques et la population semble énorme.

Ce qu'il faudrait relever, est l'absence de vision claire qui dépasserait la solution conjoncturelle. Les modestes résultats des actions entamées et la difficulté d'accès aux sources expliquent le peu d'études universitaires relatives à ce volet précis. Toutefois, nous pouvons distinguer deux périodes de **régularisation foncière** dont la première précède le mois d'août 1985. Durant cette phase, « *l'Etat intervient plus sévèrement en adoptant d'ailleurs, une double solution faite de souplesse (régularisation des constructions irrégulières sous certaines conditions) et de fermeté en ordonnant désormais, la démolition de toute construction non réglementaire* » (Bendjelid A., 1987, p. 135). En définitive, peu de cas ont été régularisés par ville car « *les commissions de daïra chargées de l'exécution de l'opération de régularisation ne disposaient pas d'instruction sur les modalités de régularisation des cas cités dont les dossiers sont*

restés en souffrance » (Belouadi L., 2001). Les résultats obtenus ont été insignifiants car l'évaluation financière faite par les Services des domaines a été contestée par les habitants.

Après 1990, de nouveaux textes, allégeant largement les procédures de régularisation de l'habitat illégal, ont permis à certaines villes algériennes de bénéficier de la réalisation de voiries et de réseaux divers allant dans le sens d'une défragmentation de nombreuses parties de quartiers d'habitat illicite. C'est le cas de la ville moyenne de Saïda (Ouest algérien) dans laquelle le quartier Daoudi Moussa a connu une action de régularisation de lotissements informels ; « *sur 623 cas recensés par l'Agence foncière communale, le bilan de l'année 1996 fait état de 260 dossiers régularisés* » (Belouadi L., 2001). Le sondage effectué, dans la dite ville en 1995, a donné une série d'indicateurs intéressants sur l'origine rurale des familles régularisées, sur la taille des ménages et leur activité ; en effet, à Saïda, « *la régularisation a permis l'intégration d'une partie de la ville considérée comme phénomène marginal et à qui, on a toujours refusé le droit à la cité* » souligne cet auteur. La régularisation du statut foncier et immobilier est, dans ce cas précis, une forme de contre fragmentation qui assure d'abord, la stabilité des populations pauvres, ensuite l'amélioration de la qualité du bâti et la viabilisation du quartier, enfin l'ouverture d'autres perspectives aux actifs voulant exercer certaines activités plus stables (commerce, services, artisanat...) au sein de la ville.

3. Les activités économiques spécialisées : un moyen d'insertion dans l'économie urbaine et régionale

Au cours de l'histoire, les activités économiques ont toujours contribué raisonnablement à consolider l'unité de la ville, de ses faubourgs, de ses quartiers et de ses noyaux d'habitat suburbain : généralement, ce sont des commerces et des services spécialisés, que leur localisation soit spontanée ou légale, ou que leur type soit de gros ou de détail. Cette affirmation sera démontrée à travers trois études de cas choisies à Constantine, à Oran et à Alger.

Ainsi, « *l'existence de certaines activités dans les quartiers informels les structurent et les spécifient ; par exemple, les marchés d'Oued el Had et du 4^{ème} kilomètre, les ateliers d'artisanat et de réparation du Bardo, d'El Gammas...* (à Constantine) créent en outre un réseau d'échanges entre quartiers informels et formels qui contribuent à éviter une forme de marginalisation des premiers » (Benmati N., 1991). Plus ou moins spontané, le **phénomène commercial informel** qui a pris de l'ampleur depuis la crise économique, née au milieu de la décennie 1980, donne une indéniable fonction urbaine et même régionale, à des faubourgs, illicites à l'origine ; c'est le cas, encore aujourd'hui, d'Oued el Had pour le commerce des pièces détachées à

Constantine, celui de Oued Skhouna à Guelma pour le marché de véhicules...

La seconde modalité de contre fragmentation est due à **une action volontariste des pouvoirs publics**. C'est le cas par exemple de la création, en 1983, d'une zone locale d'activités de 152 ha, implantée à Nedjma (ex-Chteibo) à 5 kilomètres d'Oran. On y « *dénombre quelques 117 investisseurs privés (12 entreprises publiques et 400 ferrailleurs et brocanteurs...)*. *C'est dans ce cadre que s'est installé, hors zone mais à proximité, le dépôt régional de l'Etablissement de l'Ouest des produits pharmaceutiques* » (Messahel A., 2001 b). Accolée à cette zone d'activités, une énorme excroissance résidentielle, peuplée de 33 500 habitants en 1998, a pris forme en une décennie. Bien plus cette agglomération secondaire de la commune de Sidi Chahmi qui a bénéficié de la délocalisation de la brocante du Petit Lac (Oran), compte aujourd'hui plus de 410 locaux. Elle exerce une réelle fonction régionale (Abdeslam D.- Benharkat H., 1991) grâce à sa spécialisation comme lieu de vente de pièces détachées usagées de véhicules, puis de bois et de meubles, enfin de matériaux de construction (briques, carrelage, dalles de sol, faïence, ciment, sable, fer à béton, articles sanitaires...).

Le troisième exemple de contre fragmentation spatiale est un phénomène plus récent qui s'inscrit dans **la libéralisation économique** menée depuis 1990 ; elle est l'œuvre de commerçants installés sur de nouvelles terres urbanisées. Avec le temps, "la voie inter quartier", dite route de Jolie vue à Kouba (Alger), a connu une formidable croissance du **commerce de gros**. En effet, « *la voie interquartier renferme...104 établissements commerciaux de gros...souvent intégrés dans des habitations individuelles..., 82% des commerçants sont des locataires..., et 80% des locaux ont ouvert leurs portes entre 1996 et 1999* » (Maouche M.-Boucheffa S., 2000). Ces deux auteurs montrent l'intégration rapide de cette artère commerciale dans l'économie du Grand Alger et prouvent l'importance de son aire d'influence dans la mesure où elle dessert 25 wilayas algériennes !

Quelle que soit la portée du rayonnement géographique des activités, ce sont principalement les plus spécialisées qui arrivent à insérer un espace bâti dans la ville et la région. Ces activités créent pratiquement de **nouvelles centralités** au sein des aires métropolitaines, voire urbaines, et induisent de fait, une mobilité plus dense des populations entre le centre-ville, les quartiers et les noyaux de la périphérie d'une part, et entre les quartiers et noyaux périphériques eux-mêmes.

4. Le transport collectif: un procédé efficient de contre fragmentation urbaine

Comme dans toutes les villes de la planète, le transport collectif urbain facilite la mobilité des hommes et joue en faveur de leur intégration dans l'économie urbaine en donnant une certaine unité à l'aire urbaine. En Algérie, des entreprises de transport urbain, fonctionnant en régie municipale, ont desservi depuis plus d'un siècle, les différents quartiers en utilisant divers types de transport (tramway, trolleybus et autobus); c'est le cas des Transports urbains oranais, société fondée en 1898, dont le réseau assurait tant bien que mal la mobilité des hommes jusqu'au milieu des années 1980.

La distorsion entre ce mode de transport et l'extension rapide des villes est d'abord apparue au sein des métropoles, puis des grandes villes. Cette divergence a commencé à prendre de l'ampleur durant la période 1987-95, phase durant laquelle les nouvelles urbanisations légales, en partie nées de la Loi des réserves foncières communales de 1974, et illégales en réaction à celles-ci, ont touché toutes les agglomérations urbaines, métropoles, grandes et moyennes villes.

Face à cette formidable extension spatiale de villes algériennes, de plus en plus éclatées, le schéma des réseaux de transport en commun n'a connu que de légères modifications, largement inadaptées à la demande croissante des nouveaux habitants..., probablement à cause de la crise structurelle vécue par ces entreprises municipales. Cette discordance marquée entre les réseaux et les nouvelles extensions, apparaît clairement au sein à la fois des tissus nouvellement densifiés, situés à l'intérieur des périmètres urbains, et des trames suburbaines récentes. Ont été particulièrement touchées, les familles démunies de moyens individuels de déplacement, c'est-à-dire une bonne partie des classes moyennes et des catégories sociales pauvres habitant tant dans les noyaux planifiés que non planifiés. Or, ce sont des populations de plus en plus nombreuses, résidant dans les périphéries proches ou lointaines, qui sont désormais soumises à la mobilité géographique; cette nouvelle situation vient s'ajouter à la mobilité des hommes à l'intérieur des périmètres des villes mères, même si dans l'ensemble les métropoles urbaines intra-muros avaient connu une relative stagnation démographique! De fait, la mobilité quotidienne des hommes était devenue, dès le milieu de la décennie 1980, une tâche bien pénible et un sujet de controverse entre les divers acteurs de la vie urbaine.

C'est le cas de Tiaret, ville moyenne de l'Ouest algérien, dont « *la population a presque doublé entre 1977 et 1987... et son espace a plus que triplé*

(500 ha en 1977 et 1550 ha en 1989)... » et « l'absence de coordination entre les différentes lignes a entraîné une véritable anarchie du transport urbain (Hachelef M., 2001). D'après cet auteur, « l'offre très limitée en transport collectif..., l'insatisfaction ne se manifeste donc pas comme une revendication, mais comme une attente plus ou moins patiente d'une amélioration..., devenue un thème de revendication syndicale au sein des entreprises, voire même une propagande politique entre les partis politiques rivaux ».

Générale, cette situation déplorable des transports en commun dans les villes a amené le pouvoir central à réagir en publiant, en 1988, la Loi portant sur l'orientation et l'organisation des transports terrestres, même si « sa mise en application n'a eu lieu qu'en 1994-95. La mise en œuvre de cette mesure qu'est la libéralisation du transport urbain a changé d'une part, les relations entre la ville mère et les multiples noyaux périphériques mal desservis, et d'autre part, elle a permis aux populations de ces multiples fragments de se considérer comme faisant partie de la ville... Nous pouvons dire que cette démonopolisation du transport, principalement constituée de fourgons aménagés a défragmenté les douars et les cités de la proche banlieue d'Oran... Cet impact est très important pour des populations soumises à une très forte mobilité géographique. Cette "révolution du fourgon aménagé"... qui circule en permanence et au moindre coût pour les usagers a d'une part, démontré l'inefficacité des entreprises publiques de transport urbain et suburbain et d'autre part, elle a permis d'atténuer la crise sociale vécue par des populations largement touchées par le sous-emploi » (Bendjelid A., 1998). Ainsi à Oran, la gestion de la Régie communale des transports urbains a été déficiente puisque l'entreprise qui possédait « 120 véhicules en circulation en 1984 n'en avait plus que 56 en 1995..., (alors qu') entre 1992 et 1995, le nombre d'opérateurs privés a triplé, tout comme le nombre de véhicules acquis...soit, 147 autobus et 162 fourgons aménagés » (Hani M.- Merhoum Y., 1997).

Cette forte demande de mobilité est certes, due à l'extension des nouveaux bâtis, mais aussi à la crise économique qui touche durant la décennie 1990 toute l'économie algérienne ; celle-ci oblige de plus en plus d'actifs à rejoindre la ville mère et surtout les quartiers centraux "populaires" (médiinas, anciens quartiers commerciaux réservés aux musulmans...), là où il est possible de survivre en assurant un travail de journalier ou en pratiquant une activité informelle.

5.- En définitive, l'éclatement actuel des villes algériennes atteste certes, d'une fragmentation physique à laquelle tous les acteurs institutionnels et privés ont contribué à sa configuration ; mais, depuis des décennies, les actions de contre fragmentation y ont été menées selon les conjonctures politiques et l'intérêt des acteurs en présence. Cette discontinuité temporelle des aménagements urbains a progressivement, logiquement, visé à la fois l'intégration d'anciens et/ou

de nouveaux noyaux d'habitat et l'insertion de leurs actifs dans l'économie urbaine. Durant les périodes de crise, il s'agissait d'atténuer la contestation de populations en difficulté, encore sensibles à un discours récurrent se rapportant à des valeurs de justice, d'emploi et de démocratie... Au-delà d'entraves conjoncturelles et de conflits entre les divers acteurs de la ville, de très nombreuses familles résidant dans les quartiers populaires attendent de l'Etat une aide qui leur serait 'due' en tant que citoyens algériens. C'est dire là, toute la portée politique de la fragmentation qui, avant d'être spatiale est une question sociale.

Bibliographie

- Abdeslam, H. ; Benharkat, D., *Suburbanisation d'une agglomération secondaire : le cas de Nedjma-Cheibo* (Oran), Mémoire, géog., univ., Oran, 1991.
- Aït Ouerdja, N. ; Beladis, T., *Le Douar Bendaoud et ses problèmes d'intégration urbaine* (Oran), Mémoire, géographie, univ., Oran, 1989.
- Amri, B., *Centre et extension : les phénomènes de rupture à Oum el Bouaghi*, Magister, urbanisme, univ. Constantine, 1993
- Atelier de la Casbah, *Sauvegarde de la Casbah. Techniques et architecture*, Paris, 1980
- Barkat-Yousfi, F., 1993 : *L'habitat populaire auto construit face au poids du passé et aux exigences du présent*. Magister, urba., univ. Constantine, 1993.
- Belhayara, G., *Les coopératives immobilières à Es-Sénia*. Mémoire, géog., univ. Oran, 1990.
- Benatia, F., *L'appropriation de l'espace à Alger depuis 1962*, Alger, Ed. Sned, 1978.
- Benatia, F., « Alger : mutations urbaines dans une capitale du Tiers-monde », *Panorama des sciences sociales*, n°1, Alger, 1979
- Benatia, F., *Alger, agrégat ou cité*. Alger, Ed. S.N.E.D., 1980.
- Benchehida, D. ; Bendjelid, A., « Aspects de dysfonctionnement urbain au sein d'une métropole régionale algérienne », in *Revue de géographie et d'aménagement d'Oran*, 1, univ., Oran, 1998.
- Bendedouch, A., *Les nouvelles zones d'habitat collectif dans les grandes villes : le cas d'Oran*, Magister, urba ; univ. de technologie, Oran, 1979.
- Bendjelid, A., *Planification et organisation de l'espace en Algérie*, Alger, Ed. O.P.U., 1987.

- Bendjelid, A., « Anthropologie d'un nouvel espace habité : enjeux fonciers et spatialités des classes moyennes à Oran et sa banlieue (Algérie) », in *Revue algérienne d'anthropologie et des sciences sociales, Insaniyat 2*, Oran, CRASC, 1997
- Bendjelid, A., *Stratégies résidentielles des classes moyennes et allocations foncières à Oran*. Colloque sur la gestion du développement urbain. INRS-Urbanisation, univ. de Québec, Montréal (Canada) ; sous- presse, 1997
- Bendjelid, A., « La fragmentation de l'espace urbain d'Oran : mécanismes, acteurs et aménagement urbain », *Insaniyat 5*, Oran, CRASC, 1998
- Bendraoua, F. ; Kellal, D., *Urbanisation de l'agglomération secondaire de Chérif Yahia* (Es-Sénia, Oran). Mémoire, géog., univ., Oran, 1995.
- Benkada, S., *Espace urbain et structure sociale à Oran de 1792 à 1831*, D.E.A., socio. univ., Oran, 1988.
- Benmati, N., *Analyse de l'évolution du processus de production de l'espace de l'habitat informel à Constantine*. Magister, urba., univ. Constantine, 1991.
- Bestandji – Slimani, S., *Intérieur/Extérieur pour une lecture de l'espace urbain à Constantine*, Magister, urba., univ., Constantine, 1995.
- Boumaza, Z., « La rue dans le vieux Constantine : espace public, marchand ou lieu de sociabilité ? » *Revue Insaniyat 2*, CRASC, Oran, 1997.
- Bounaira, S. et A., « Auto production de l'espace et dynamique culturelle. Etude de cas à la périphérie d'Alger », *Doc. Recherche*, Alger, EPAU, 1995.
- Boutefnouchet, M., « L'urbanisation en Algérie », in *Sciences sociales, Panorama 2*, Alger, 1979.
- Chaour, S., *Les techniques industrialisées employées en Algérie et leurs retombées sur la production architecturale : le cas du logement*, Magister, urba., univ. de Constantine, 1992.
- Chouguiat, S. ; Report de croissance de Constantine et devenir d'un centre -satellite. Le cas de Aïn Smara, Mémoire, urba., univ, Constantine, 1997.
- CNERU, Alger P.U.D., 2 vol., Alger , 1983.
- Cote, M., *L'Algérie ou l'espace retourné*, Paris, Flammarion, 1988.
- Deluz, J.J., *Algérie 1962, l'héritage... Techniques et Architecture*, Paris, 1988 (a)

- Deluz, J.J., *L'urbanisme et l'architecture d'Alger*, Alger, Ed. O.P.U., 1988 (b)
- Djelali, D., Un ancien centre à rénover. Le cas de Stalingrad (Oran), Mémoire, géog., univ. d'Oran, 1984.
- Douis, K., La dynamique récente de l'habitat spontané à Pont Albin : Douar Tiartia (Oran), Mémoire, géog., univ. Oran, 1992.
- El Hannachi, A. ; Rihî, L., Socialisation et forme d'urbanisation spontanée à El Hassi (ex-Pont Albin, Oran). Mémoire, géog., univ. Oran, 1995.
- Farhi A., L'habitat informel, le cas des bidonvilles de Biskra. Magister, urba., univ. Biskra, 1994.
- Gacem, F. ; El Mokrétar, F., Bâti populaire à Oran : Douar Louz et Douar Bouakel (Oran). Mémoire, géog., univ. Oran, 1992.
- Ghomari, A., Dynamiques urbaines dans les grandes villes : le cas d'Oran. Magister, urba., univ. de technologie Oran, 1998.
- Gourmala-Brahimi, F.Z., L'habitat spontané en milieu rural algérien et rapport au plan d'urbanisme : le cas de la région algéroise. Magister, urba., E.P.A.U., Alger, 1993.
- Guerroudj, T., Oran, ville moderne. Mémoire probatoire, univ. de Louvain, 1991.
- Hachelef, M., Enjeux et conflits autour d'un nouveau réseau de transport collectif : le cas de Tiaret, in Aménageur et aménagées en Algérie, Dir. Bendjelid, A. ; Brulé, J.C. ; Fontaine, J., Paris, L'Harmattan, 2004.
- Hafiane, A., Les défis à l'urbanisme : l'exemple de l'habitat illégal dans l'évolution de Constantine, Alger, O.P.U., 1989.
- Hafiane, A., Mutations urbaines en Algérie. Colloque de sociologie, univ. Paris X, 1983.
- Hafiane, A., Les références architecturales de l'habitat informel. In Architecture et urbanisme au Maghreb, Paris, Publisud, 1991.
- Hafiane, A., Habitat informel et dynamique socio-spatiale, 1995.
- Insaniyat : Revue algérienne d'anthropologie et des sciences sociales : Espace habité, vécus domestiques et formes d'urbanité, 2, 1997 ; Villes algériennes, 5, 1998. CRASC ; Oran
- Kétita, A., Pont Albin, un noyau d'habitat illicite aux portes de la métropole oranaise. Mémoire, géog., univ. Oran, 1990.
- Lespes, R., Oran, étude de géographie et d'histoire urbaines, Alger, Carbonnel, 1938.

- Maghraoui, N., L'impact de l'industrialisation du bâtiment sur le tissu urbain. Magister, urba., univ. Constantine, 1988.
- Mekkaoui, M. ; Bendjelid, A., Planification nationale et instruments de la maîtrise de la croissance urbaine en Algérie. Cah. Géog. de l'Ouest, 9-10, univ. Oran, 1987.
- Meskaldji, S., La médina de Constantine. Thèse 3^o cycle, géog., univ. Montpellier III, 1985.
- Messahel, A., Lectures de l'espace de la périphérie oranaise : les lotissements et les recasements. Magister, géog. Univ. Oran, en cours.
- Métral, J. ; Mutin, G., *Politiques urbaines dans le Monde arabe*, Paris, Ed. Sindbad, 1984.
- Mouaziz, N., Législation foncière et réalités : le cas de l'agglomération d'Oran, Magister, urba., univ. de technologie, Oran, 1998.
- Moukhenachi, S., Evaluation de la forme urbaine ksourienne et mutations : le cas de Timimoun. Magister, urba., univ. de Biskra, 1997.
- Mutin, G., Aménagement et développement d'Alger. Bull. soc. lang. géographie, 2-3, Montpellier, 1986.
- Rokia, N., Un noyau ancien, Derb Tebbana (Mostaganem), Mémoire, géog., univ. Oran, 1985.
- Safar Zitoun, M., Stratégies patrimoniales et urbanisation à Alger, 1962-1992, Paris, L'Harmattan, 1996.
- Sahraoui, B., La médina de Constantine : héritage et vitalité économique. Magister, urba., univ. de Constantine, 1998.
- Sahraoui, N., De l'informel : une actualisation de l'urbanisme traditionnel : le cas d'El Oued. Magister, urba., univ. de Constantine, 1997.
- Semmoud, B., « Croissance urbaine, mobilité et changement social à Oran », in Cahiers du *Grémamo*, univ. Paris VII, 1993.
- Senhadji, T., Phénomène des bidonvilles et leurs impacts : cas d'étude d'Oran. Magister, urba., univ de technologie d'Oran, 1995.
- Sgroi-Dufresne, M., *Alger, 1830-1984. Stratégies et enjeux urbains*, Paris, Ed. rech. Civilisations, 1986.
- Sidi Boumedine, R., « Alger : limites fluctuantes pour un projet précis », in *Alger : Lumières sur la ville*, Alger, Ed. Dalimen, 2004.

- Smaïer, A., 1989 : « Les nouveaux tissus urbains d'Oran », in *Les tissus urbains*, colloque d'Oran, Ed. E.N.A.G., Alger, 1989.
- Soufi, F., « Un urbanisme sans histoire. Détruire pour construire disque-ils », *Maghreb – Macharek*, n° spécial, 1994.
- Soufi, F., « Oran, une ville dans la crise », Cahiers du GRAMAMO, n° 15, 1996.
- Toussaint, J.Y., *Architecte-urbaniste : un fragment de la crise algérienne*, Doctorat, sociologie, univ. de Paris X, 1993.
- URSA, Plan d'aménagement et d'urbanisme du groupement d'Oran, 3 tomes, Oran, 1997.
- Vilan, L., Alger. Document I.F.A., Paris, 1983.
- Younsi, F., Formes et processus d'urbanisation de la périphérie algéroise. Le cas des communes de Chéraga, Draria et Saoula. Thèse de 3^e cycle, géog., univ. Lyon II, 1984.
- Zerdoumi, S.Y., L'approbation des espaces publics de proximité dans les grands ensembles à Constantine, Magister, urba., univ de Constantine, 1996.